

FRAIS ACADÉMIQUES 1^{ère} ANNÉE DE LICENCE- ANNÉE 2020 | 2021 ELCHE

	LANGUE D'ENSEIGNEMENT	PRÉINSCRIPTION	INSCRIPTION	FRAIS DE SCOLARITÉ		NOMBRE DE CRÉDITS	PRIX DU CRÉDIT	TOTAL FORMATION*
				TOTAL	MENSUALITÉ			
FACULTÉ DE DROIT, ENTREPRISE ET SCIENCES POLITIQUES								
DERECHO	ESPAGNOL	700 €	1.200 €	5.640,00 €	626,67 €	60	94 €	7.540,00 €
DIRECCIÓN DE EMPRESAS	ESPAGNOL	700 €	1.200 €	5.640,00 €	626,67 €	60	94 €	7.540,00 €
MARKETING	ESPAGNOL	700 €	1.200 €	5.640,00 €	626,67 €	60	94 €	7.540,00 €
DERECHO + DIRECCIÓN DE EMPRESAS	ESPAGNOL	700 €	1.200 €	7.896,00 €	877,33 €	84	94 €	9.796,00 €
DIRECCIÓN DE EMPRESAS + DERECHO	ESPAGNOL	700 €	1.200 €	7.896,00 €	877,33 €	84	94 €	9.796,00 €
DIRECCIÓN DE EMPRESAS + MARKETING	ESPAGNOL	700 €	1.200 €	5.640,00 €	626,67 €	60	94 €	7.540,00 €
DERECHO + TÍTULO PROPIO DE ESPECIALISTA EN INTEGRACIÓN EUROPEA Y MERCADO EXTERIOR	ESPAGNOL	700 €	1.200 €	5.940,00 €	660,00 €	70	94 €	7.840,00 €
DIRECCIÓN DE EMPRESAS + TÍTULO PROPIO DE ESPECIALISTA EN INTEGRACIÓN EUROPEA Y MERCADO EXTERIOR	ESPAGNOL	700 €	1.200 €	5.940,00 €	660,00 €	70	94 €	7.840,00 €
MARKETING + TÍTULO PROPIO DE ESPECIALISTA EN INTEGRACIÓN EUROPEA Y MERCADO EXTERIOR	ESPAGNOL	700 €	1.200 €	5.940,00 €	660,00 €	70	94 €	7.840,00 €
FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES								
EDUCACIÓN INFANTIL	ESPAGNOL	700 €	660 €	4.020,00 €	446,67 €	60	67 €	5.380,00 €
EDUCACIÓN PRIMARIA	ESPAGNOL	700 €	660 €	4.020,00 €	446,67 €	60	67 €	5.380,00 €
EDUCACIÓN INFANTIL + EDUCACIÓN PRIMARIA	ESPAGNOL	700 €	660 €	4.422,00 €	491,33 €	66	67 €	5.782,00 €
EDUCACIÓN PRIMARIA + EDUCACIÓN INFANTIL	ESPAGNOL	700 €	660 €	4.422,00 €	491,33 €	66	67 €	5.782,00 €
FACULTÉ DE MÉDECINE								
ENFERMERÍA	ESPAGNOL	700 €	2.000 €	5.400,00 €	600,00 €	60	90 €	8.100,00 €
FISIOTERAPIA	ESPAGNOL	700 €	2.000 €	5.400,00 €	600,00 €	60	90 €	8.100,00 €
KINÉSITHÉRAPIE	FRANÇAIS+ESPAGNOL	700 €	2.000 €	4.320,00 €	480,00 €	48	90 €	7.020,00 €
FISIOTERAPIA + ENFERMERÍA	ESPAGNOL	700 €	2.000 €	7.560,00 €	840,00 €	84	90 €	10.260,00 €

DÉLAIS DE PAIEMENT:

Préinscription : au moment de l'admission.

Inscription : deuxième quinzaine de septembre.

Frais de scolarité : d'octobre à juin, en 9 mensualités.

Le total de la formation comprend toujours ces trois concepts et cette modalité de paiement (sauf dans le cas des formations bilingues ou avec un enseignement complet en anglais pour lesquelles le paiement de la préinscription et de l'inscription devra être effectué conjointement lors de l'admission).

(*) Les nouveaux étudiants qui ne résident pas sur le territoire espagnol devront obligatoirement payer le Pack Hospitality (600€) lors de leur admission, et pourront alors bénéficier des services d'accueil inclus dans le Pack. Information détaillée sur www.uchceu.es (section « Étudiant International »).

IMPORTANT: ci-après l'information sur les frais de scolarité figurent les **Normes Administratives et Économiques** concernant le processus d'admission et d'inscription. Il est important de les lire afin de connaître les aspects du processus ainsi que vos droits et vos obligations.

STRUCTURE DES FRAIS DE SCOLARITÉ:

La structure des paiements à réaliser à l'Université est la suivante:

1. **Préinscription [1]** : quantité versée lors de la confirmation de l'admission.
2. **Inscription** : quantité versée à la rentrée en septembre.
3. **Frais de scolarité** : quantité versée en 9 mensualités d'octobre à juin.

Les étudiants internationaux devront payer le Pack Hospitality.

Le prix d'une année inclut toujours ces trois concepts et cette modalité de paiement.

PRÉINSCRIPTION

Après l'entretien d'admission, le candidat recevra par mail et intranet le document pour réaliser la préinscription. Le paiement de la préinscription peut se faire à travers le TPV virtuel (paiement en ligne en carte de crédit, sans frais) ou en apportant ce même document à la banque pour effectuer le paiement de la préinscription (sans frais). Le paiement de cette quantité dans les délais garantit une place pour les études choisies, à condition que l'étudiant remplisse les conditions nécessaires légales à la fin du processus d'inscription.

Après avoir réalisé le paiement de la préinscription, les étudiants admis devront choisir une modalité pour les paiements à venir. Ils pourront choisir entre ses deux modalités :

- a. Numéro de compte : les étudiants devront fournir leurs données bancaires dans l'intranet. Cette modalité n'est possible que pour les étudiants espagnols et pour les étudiants des pays intégrés au SEPA (Single Euro Payments Area).
- b. Carte de crédit: dans ce cas, les étudiants devront fournir les données de leur carte avec laquelle s'effectueront les futurs paiements, et signer l'autorisation pour pouvoir effectuer les paiements de l'inscription et des frais de scolarité mensuels. Cette modalité est possible pour tous les candidats et obligatoire pour les étudiants qui ne disposent pas de compte bancaire en Espagne ou dans un pays SEPA (Euro Payments Area). Cette modalité de paiement pourra être modifiée à n'importe quel moment pour passer au modèle de compte bancaire, pour lequel il suffit simplement de disposer d'un compte bancaire dans un pays SEPA. Cette modalité ne représente aucun frais pour l'étudiant en ce qui concerne la préinscription et l'inscription. Cependant, à partir du paiement mensuel, les frais bancaires s'élèveront à 1%.

À noter : les frais de préinscription pourront être remboursés si le candidat fait la demande par écrit avant le 22 juillet 2020. Concernant les étudiants internationaux, cette date pourra être modifiée en fonction des procédures d'admission ou des démarches administratives qui peuvent varier en fonction de la nationalité de l'étudiant. Cette modification devra être autorisée par la direction de l'Université.

Une fois passée la date indiquée, les frais de préinscription seront remboursés selon les délais établis dans la loi en vigueur et dans le Règlement de l'Université.

En ce qui concerne les candidats qui ne remplissent finalement pas les conditions légales pour entrer à l'Université CEU Cardenal Herrera, les frais de préinscription seront remboursés si le candidat présente la documentation le prouvant, durant les soixante premiers jours de classes du premier semestre, selon le calendrier officiel de l'Université.

INSCRIPTION

L'inscription est l'acte administratif qui implique l'admission formelle du candidat à l'Université et l'ouverture du dossier officiel. L'inscription peut être effectuée seulement si le candidat accrédite et présente la documentation exigée par la législation espagnole et par l'Université CEU Cardenal Herrera. Il s'agit d'un processus ayant une première phase qui se réalise dans l'intranet de l'étudiant et une phase finale qui requiert la présence de chaque étudiant, sous rendez-vous, au Secrétariat Général de l'Université CEU Cardenal Herrera.

L'inscription en Licence se réalise progressivement en fonction de la documentation apportée par l'étudiant et de l'organisation du Secrétariat Général de l'Université CEU Cardenal Herrera. Pour commencer les cours, il n'est pas nécessaire d'être techniquement inscrit. Cela concerne aussi les étudiants internationaux qui auront besoin de faire des démarches préalables pour l'homologation des études.

Le paiement de la quantité économique appelé « inscription » dans le document « Frais de scolarité » aura

lieu au mois de septembre [2]. Ce qui suppose :

- Que si le processus d'inscription du candidat s'effectue avant le mois de septembre, le paiement se réalisera tout de même en septembre.
- Que si le processus d'inscription du candidat s'effectue après le mois de septembre, le paiement aura lieu en septembre, ce qui signifierait que l'étudiant n'est pas techniquement inscrit au niveau administratif, question qui pourra se résoudre lors de la vérification des documents apportés par l'étudiant qui prouveront qu'il remplit toutes les conditions nécessaires légales établies.

L'Université se chargera du paiement de l'inscription au moyen du compte bancaire fourni par l'étudiant lors de la préinscription ou de la carte de crédit autorisée, en fonction de la modalité choisie par l'étudiant. Par conséquent, les quantités versées à titre d'inscription seront payées pendant le mois de septembre; période qui coïncide avec le commencement de l'activité académique et avec le début de la prestation de service éducatif formellement souscrit avec le paiement de la préinscription.

Les quantités versées pour la préinscription ne sont pas susceptibles d'être remboursées si le candidat choisit de ne pas s'inscrire et d'abandonner la place qui lui était réservée. Ces quantités seront remboursées si l'étudiant démontre qu'il ne remplit pas les conditions nécessaires légales pour s'inscrire à l'Université CEU Cardenal Herrera.

Abandon de place garantie par le paiement de la préinscription : si un candidat qui a payé la préinscription ne souhaite finalement pas s'inscrire, il devra le communiquer en bonne et due forme et par écrit à l'université, avant le paiement de l'inscription durant le mois de septembre.

Les étudiants espagnols doivent le notifier par courrier électronique à l'adresse suivante: admision@uchceu.es. Les quantités versées à titre de préinscription, inscription et reconnaissance/validation de crédits, sont perçues indépendamment des frais de scolarité et elles ne sont donc pas susceptibles d'être remboursées à l'exception des dispositions prévues dans ce Règlement.

Les étudiants internationaux doivent le notifier par courrier électronique à l'adresse suivante: withdrawals@uchceu.es. Les quantités versées à titre de préinscription, inscription, Pack Hospitality pack et reconnaissance/validation de crédits, sont perçues indépendamment des frais de scolarité et elles ne sont donc pas susceptibles d'être remboursées à l'exception des dispositions prévues dans ce Règlement.

L'université n'est pas dans l'obligation de fournir un équipement informatique pour la formation pratique ou pour se connecter à Internet, dans le cas où les autorités compétentes imposeraient de manière directe ou indirecte l'activité pédagogique, les séances de tutorat, les pratiques et les épreuves d'évaluation en ligne.

FRAIS DE SCOLARITÉ

Les frais de scolarité seront divisés en 9 mensualités entre octobre et juin. Les paiements se réaliseront sur le compte bancaire ou la carte de crédit le premier de chaque mois.

L'étudiant peut demander l'annulation pendant l'année universitaire en bonne et due forme et par écrit au Secrétariat Général de l'Université. Une fois présentée et instruite par l'Université, l'étudiant sera désinscrit à toutes fins économiques. L'Université annulera donc les prochains paiements pour le reste de l'année. Les quantités versées pour les frais de scolarité ne seront pas remboursées. Lorsque la demande de désinscription est remise, le candidat n'a plus de compromis économique avec l'Université et n'est plus débiteur du reste des paiements pour l'année complète.

COÛT DES FORMATIONS

Les quantités qui figurent dans le document de «Frais de scolarité» de première année de Licence sont pour l'année indiquée dans ce document. À ce propos, il faudra prendre en compte que :

- a. Le prix pour une année peut varier chaque année universitaire. Par conséquent, nous ne pouvons pas garantir que le prix qui apparaît dans le document officiel de frais de scolarité se maintiendra pour toutes les formations de Licence. La possible hausse du prix sera justifiée par l'Université. Il se peut que le prix de chaque formation ne change pas pendant toutes les années d'études.
- b. Dans certaines formations bilingues, le prix pourrait être supérieur à celui de la même formation en

[1] Dans le cas d'une admission dans les formations bilingues ou avec un enseignement complet en anglais, l'étudiant devra payer conjointement la quantité de la préinscription et de l'inscription.

[2] Sauf dans le cas des formations bilingues ou avec un enseignement complet en anglais pour lesquelles, comme indiqué dans la note de bas de page numéro 1, le paiement devra être effectué conjointement avec la préinscription.

espagnol. Cette différence de prix figure dans le document « frais de scolarité ». Il existe quatre types de situations par rapport aux formations bilingues :

- i. Le prix de la formation concerne toutes les années de la formation en question, indépendamment des formations à caractère bilingue, ainsi que tous les étudiants indépendamment de leur nationalité. Il en est ainsi à moins qu'il soit indiqué le contraire dans le document de «frais de scolarité» et cela pourrait donc concerner aussi le domaine de sciences pour la santé et médecine vétérinaire.
- ii. Le prix de la formation bilingue concerne seulement les années de formation où l'étudiant peut choisir de la suivre dans une langue ou autre, alors que le reste des formations se réalise en espagnol et par conséquent avec son prix respectif. C'est le cas de la Licence en Médecine Vétérinaire en anglais ou en français, dont le prix pour la première et deuxième année est indiqué dans les « frais de scolarité ». À partir de la troisième année, il s'agit du prix de la formation en espagnol. Un étudiant qui commence la première année de formation en anglais ou en français pourra changer de ligne en espagnol en deuxième année s'il remplit les conditions requises et si sa demande est acceptée. Cette possibilité ne présente aucune garantie.
- iii. Formations qui offrent un paquet de crédits de première année, qui ne représente pas le total de 60 ECTS, dans une autre langue que l'espagnol. Dans ce cas, il s'agit de cours spéciaux pour une meilleure préparation de l'étudiant à son arrivée dans la formation. Dans ce cas, le prix de la première année sera défini dans les frais de scolarité pour cette première année en langue autre que l'espagnol, et le prix du reste de la formation sera présenté dans les frais de scolarité pour la formation en espagnol. Il s'agit, à titre énonciatif et non exhaustif des formations telles que : Pharmacy, Nursing, Design, Advertising, Journalism, Audiovisual Communication, Kinésithérapie (Elche), Business, Marketing.
- iv. Formations avec un coût particulier par an pour chacune des années. C'est le cas de la formation en anglais de la Licence en Gastronomie/Gastronomy, qui implique de suivre un nombre déterminé de crédits en anglais et une formation complémentaire en espagnol.

COMPROMIS ÉCONOMIQUES ET IMPLICATIONS ACADÉMIQUES

1. L'étudiant qui s'inscrit s'engage à payer la totalité des quantités indiquées dans le document de Frais de scolarité. Le coût total de l'année, y compris les frais de préinscription, d'inscription et les frais de scolarité mensuels, correspond uniquement et exclusivement à la prestation du service d'enseignement du programme d'études ciblé.

Lors de l'inscription officielle, l'étudiant consent et accepte que les cours, séances de tutorat, pratiques et épreuves puissent avoir lieu en présentiel ou à distance lorsque les autorités compétentes l'imposent de manière directe ou indirecte.

Le paiement intégral y compris les frais de préinscription, d'inscription et les frais de scolarité mensuels sera maintenu, même si pour des causes qui ne dépendent pas de l'Université, certaines activités ne pourraient pas se dérouler selon le calendrier universitaire. Dans ce cas, pour l'intérêt des étudiants et les critères académiques, l'Université s'engage à ce que cette activité soit reprogrammée.

2. L'Université CEU Cardenal Herrera ne remettra aucun document officiel à un étudiant qui n'aurait pas rempli toutes ses obligations économiques. Le Secrétariat Général de l'Université CEU Cardenal Herrera n'accordera pas non plus le transfert de dossier à un étudiant qui n'aurait pas payé toutes les quantités.
3. Les quantités versées à titre de préinscription et d'inscription pourront être remboursées si l'étudiant ne remplit pas les conditions académiques et/ou légales nécessaires pour son entrée et son inscription académique définitive.

Procédure de remboursement si l'étudiant ne remplit pas les conditions académiques nécessaires :

L'étudiant national devra présenter au Secrétariat Général le document justifiant qu'il n'a pas obtenu le niveau académique pour son entrée à l'Université. L'étudiant disposera de 60 jours maximum (à compter du début du quadrimestre) pour effectuer la demande de remboursement.

L'étudiant international devra présenter le document justifiant qu'il n'a pas obtenu le niveau académique, dans un délai maximum de 60 jours à compter de la date de publication des notes dans les bureaux de l'ISS (Service International des Étudiants). Les niveaux exigés font référence au niveau de chaque formation et au niveau général pour accéder au système éducatif en Espagne.

Si l'étudiant dépasse les 60 jours de délai, ces quantités ne seront pas remboursées.

Procédure de remboursement si l'étudiant ne remplit pas les conditions légales nécessaires :

L'étudiant international ne pourra en aucun cas être remboursé si sa demande de visa a été refusée.

Remboursement si l'étudiant ne satisfait pas les critères légaux :

L'étudiant international n'a pas le droit au remboursement si le visa lui est refusé sous aucune condition.

4. À titre général, les quantités versées à titre de mensualité ne sont pas susceptibles d'être remboursées. Conséquences pour le non-paiement stipulé dans ces Normes :
 - i. Si l'étudiant ne réalise pas un des paiements stipulés dans ces Normes, l'Université pourra limiter son accès à intranet/campus virtuel. Si l'assistance en classe d'une matière implique la participation à des activités pratiques avec un coût pour usage des installations ou de matières premières, l'Université pourra interdire l'accès à ces sessions aux étudiants qui ne sont pas à jour dans les paiements stipulés. Cette limitation ne pourra être contestée par l'étudiant en relation avec le processus d'évaluation de la matière en question. Ce processus d'évaluation sera appliqué conformément à ce qui est stipulé dans le manuel d'enseignement de la matière et l'absentéisme aura ses conséquences prévues à cet effet.
 - ii. Si l'étudiant ne peut pas effectuer un paiement pour quelque raison que ce soit, il devra contacter le Service d'Administration Direction de l'Université pour pouvoir analyser les circonstances et proposer des solutions afin de ne pas appliquer ce qui est stipulé dans le paragraphe antérieur.

VALIDATIONS, ADAPTATIONS ET RECONNAISSANCE DE CRÉDITS

Candidats provenant d'un établissement CEU

Étudiants dont le dossier académique d'origine provient d'une Université ou d'un Instituto Superior de Estudios Profesionales (Institut de formation professionnelle) faisant partie de la Fondation Universitaire San Pablo CEU et/ou appartenant au CEU : la validation, l'adaptation ou la reconnaissance de crédits sera gratuite.

Candidats qui ne proviennent pas d'un centre CEU

Étudiants dont les dossiers proviennent d'un établissement autre que ceux décrits dans le paragraphe précédent :

1. Transfert de dossier à un programme d'études considéré comme identique : cela concerne les étudiants transférés d'un programme de deuxième cycle ou de troisième cycle et dont le programme ciblé de deuxième cycle ou de troisième cycle à l'Université Cardenal Herrera pour l'inscription et la validation, l'adaptation ou la reconnaissance des crédits est identique à celui d'origine. Les démarches pour l'ouverture d'un dossier académique et la gestion académique seront gratuites aux admissions pour un transfert pour l'année universitaire 2020/2021, et ce indépendamment du nombre et du type de ECTS reconnus.

Pour que le programme d'études soit considéré comme identique, le programme d'origine doit être un programme de deuxième cycle ou de troisième cycle avec la même structure de crédits ECTS que dans le programme ciblé. Dans le cas de programmes d'études débouchant sur des diplômes protégés, l'obtention du diplôme de l'un ou l'autre programme doit permettre l'exercice de la même activité professionnelle.
2. Validation, adaptation ou reconnaissance des crédits d'un programme d'études qui n'est pas identique au programme ciblé : cela concerne les cas dans lesquels le programme d'études d'origine de l'étudiant (ou son expérience professionnelle ou autre) ne coïncide pas exactement avec le programme d'études ciblé de l'Université CEU Cardenal Herrera. Dans ce cas, le coût sera :
 - a. Programme d'études d'origine et programme d'études ciblé similaires : 500 euros une seule fois pour les démarches d'adaptation du dossier académique au nouveau programme, indépendamment du nombre et du type de crédits ECTS reconnus.
 - b. Programme d'études d'origine et programme d'études ciblé non similaires :
 - i. 500 euros une seule fois pour les démarches d'adaptation du dossier académique au nouveau cursus.
 - ii. À ces 500 euros, il faudra ajouter la somme équivalente à 25% de la valeur économique du total des ECTS qui font l'objet de validation, adaptation ou reconnaissance. Ce critère sera appliqué aussi pour la reconnaissance des crédits concernant les activités culturelles et/ou de participation étudiante.
3. Demande de reconnaissance de crédits qui ont pour origine un Ciclo de Formación Profesional Superior (Cycle de Formation Professionnelle Supérieure), et qui sont répertoriés dans les tableaux de reconnaissance établis par l'Université en vertu de la loi en vigueur : la quantité à verser sera de

500 euros pour l'ouverture du dossier universitaire et de reconnaissance, et ce indépendamment du nombre de crédits ECTS reconnus.

4. Demande de reconnaissance de crédits qui ont pour origine un Ciclo de Formación Profesional Superior (Cycle de Formation Professionnelle Supérieure) et qui ne sont pas répertoriés dans les tableaux de reconnaissance établis par l'Université en vertu de la loi en vigueur :
 - a. Dans ce cas, le candidat devra effectuer un paiement unique d'un montant de 500 euros, correspondant aux formalités d'adaptation du dossier à la nouvelle formation.
 - b. Auquel viendra s'ajouter la somme équivalente à 25% du prix de tous les crédits ECTS correspondants, pour lesquels le candidat demande une validation, une adaptation ou une reconnaissance. Ce critère s'appliquera aussi aux crédits concernant les activités culturelles et/ou de participation étudiante.

Concernant les procédures de validation, adaptation et reconnaissance

1. Les intéressés doivent consulter au Secrétariat Général de l'Université CEU Cardenal Herrera le délai fixé concernant les deux formalités soulignées dans les deux paragraphes antérieurs. Les demandes hors délai seront refusées.
2. Le Secrétaire Général de l'Université est l'autorité compétente qui se charge de déterminer si les études d'origine et les études ciblées sont conformes aux dispositions de ce document, et donc si la demande sera traitée selon les points 1 et 2. En cas de doute, le critère du Secrétariat Général sera le critère définitif et ne pourra faire l'objet d'aucune réclamation.
3. Le candidat a le droit de savoir si ses études d'origine sont identiques aux études ciblées avant la fermeture du processus administratif et l'application du résultat final de ce processus, décrit ci-dessus.
4. La demande de validation, adaptation et reconnaissance d'un autre programme d'études au moment de l'admission à l'Université est considérée comme un acte unique. C'est pourquoi le candidat doit présenter toute la documentation au commencement des démarches et demander dans cet acte la validation, adaptation et reconnaissance de tous les crédits de sa formation d'origine. Si après avoir été admis au programme d'études ciblé et après la validation, adaptation ou reconnaissance, un candidat apporte de nouveaux documents et demande une autre validation, adaptation ou reconnaissance, il devra verser une quantité qui s'élève à 4000 euros pour la réouverture du dossier.
5. L'Université CEU Cardenal Herrera n'a pas l'obligation d'admettre tous les candidats qui effectuent une demande d'admission par transfert de dossier ou d'accès par validation ou reconnaissance. L'admission dépendra des places disponibles et de l'étude du dossier de chaque candidat. C'est pourquoi l'Université pourra admettre ou non un candidat, après l'étude de son dossier concernant sa formation d'origine. Cette circonstance ne représentera pas de frais pour l'étudiant, même si la décision finale a été prise après la gestion académique du dossier.

ANNULATION À L'UNIVERSITÉ CEU CARDENAL HERRERA

Annulations qui ont lieu entre le processus de préinscription et d'inscription :

Les étudiants espagnols doivent le notifier par courrier électronique à l'adresse suivante : admission@uchceu.es. Les quantités versées à titre de préinscription, inscription et reconnaissance/validation de crédits, sont perçues indépendamment des frais de scolarité et elles ne sont donc pas susceptibles d'être remboursées à l'exception des dispositions prévues dans ce Règlement.

Étudiants internationaux : vous devez communiquer votre désistement par mail à l'adresse suivante : withdrawals@uchceu.es. Les quantités versées à titre de préinscription, pack hospitality, d'inscription et de reconnaissance/validation de crédits, sont perçues indépendamment des frais de scolarité et ne sont donc pas susceptibles d'être remboursées à l'exception des dispositions prévues dans ce Règlement.

Le Pack hospitality ne pourra en aucun cas être remboursé.

Annulation une fois inscrit:

1. L'étudiant inscrit à l'Université CEU Cardenal Herrera qui souhaite se désinscrire, devra le notifier par écrit en bonne et due forme, au Secrétariat Général. Le Secrétariat Général étudiera sa demande et dans un délai inférieur à dix jours calendaires, il confirmera son acceptation. Si après dix jours l'étudiant n'obtient pas de réponse de la part du Secrétariat Général, elle sera acceptée et prendra les effets académiques et économiques suivants :
 - a) Académiques : l'étudiant sera désinscrit officiellement de l'Université avec toutes les conséquences que cela peut supposer. À partir de la date de désinscription, tous les processus académiques seront paralysés et sans effet. Si un étudiant demande l'annulation durant une année universitaire, il pourra se réinscrire à la même formation, mais pas avant le début de l'année suivante, et il sera

soumis aux critères d'admission selon les différents règlements. Dans ce cas, l'étudiant ne pourra réclamer les paiements effectués de la formation de laquelle il s'est désinscrit afin de payer la nouvelle formation.

- b) Economiques : l'annulation de l'étudiant impliquera le non-paiement des prochaines mensualités. Étant donné que le processus peut supposer jusqu'à dix jours calendaires, si l'étudiant ne souhaite pas payer à partir d'un mois concret, pour cause d'annulation, il devra le notifier au moins dix jours avant le premier du mois.
2. La date limite pour pouvoir se désinscrire à toutes fins économiques est le 30 avril.
 3. Les quantités versées à titre de préinscription, d'inscription, pack hospitality et de reconnaissance/validation de crédits, sont perçues indépendamment des frais de scolarité et ne sont donc pas susceptibles d'être remboursées à l'exception des dispositions prévues dans ce Règlement.

PACK HOSPITALITY

Le paiement du Pack Hospitality (600€) est obligatoire pour tous les étudiants suivant l'une des formations et dont la résidence d'origine se trouve hors du territoire espagnol. Ce paiement ne concerne pas les étudiants résidant sur le territoire espagnol au moment de la demande de préinscription, indépendamment du système éducatif dont ils proviennent ainsi que de leur nationalité. Pour démontrer la résidence en Espagne, il faudra présenter une copie du DNI ou du NIE ayant une ancienneté d'au moins un an avant la demande de la place à l'Université.

Les étudiants possédant un passeport espagnol ne seront pas exemptés du paiement du Pack Hospitality.

REMISE POUR FAMILLE NOMBREUSE

L'Université appliquera une remise à titre d'inscription (sur le coût de l'Inscription dans le document de Frais de scolarité de première année de Licence ou de Frais Officiels), aux étudiants membres de Famille Nombreuses. Dans le cas de famille nombreuse de catégorie générale la remise sera de 30% et dans le cas de famille nombreuse de catégorie spéciale la remise sera de 60%. Les demandeurs devront certifier la condition de famille nombreuse en apportant la documentation officielle reconnaissant cette condition en Espagne. Si pour quelque raison que ce soit l'intéressé ne peut pas certifier la condition de famille nombreuse selon ce qui est stipulé, la remise ne pourra être appliquée, le critère de reconnaissance du document devra être validé par la Direction de l'Université CEU Cardenal Herrera.

DISPENSE DE PAIEMENTS DANS L'ÉTAPE FINALE DES ÉTUDES

Les étudiants qui doivent obtenir 29 ECTS ou moins pour terminer leurs études de licence et qui ont obtenu la totalité des crédits à l'Université CEU Cardenal Herrera, seront exemptés, pour une seule année, du paiement de la préinscription et de l'inscription. Cette dispense peut être appliquée pour une seule année universitaire et lorsque l'étudiant doit obtenir moins de 29 ECTS au moment de s'inscrire pour finaliser ses études.

ASSURANCE SCOLAIRE

Tout étudiant de moins de 28 ans inscrit à l'Université CEU Cardenal Herrera est couvert par l'assurance scolaire, qui inclut: maladie, accidents scolaires et familiaux, lui conférant des prestations médicales, pharmaceutiques et économiques suivant le cas.

Si l'étudiant est travailleur indépendant ou salarié et possède alors sa propre assurance santé, il ne pourra pas bénéficier des prestations de l'assurance scolaire en matière de prestations sanitaires : il devra exclusivement utiliser sa carte de sécurité sociale. Information détaillée sur www.uchceu.es (section Services-Assurance/Servicios-Seguros).

ASSURANCE POUR LES ÉTUDIANTS DE PLUS DE 28 ANS

À l'âge de 28 ans, les étudiants ne peuvent plus bénéficier de l'assurance scolaire, même s'ils n'ont pas terminé leurs études. L'Université possède un contrat exclusif d'assurance concernant les accidents scolaires pour ces élèves. Information détaillée sur www.uchceu.es (section Services-Assurances / Servicios-Seguros).

ASSURANCE DE CONTINUITÉ DES ÉTUDES

Tout étudiant inscrit à l'Université CEU Cardenal Herrera souscrira une assurance de continuité des études, qui protégera leurs études en cas de décès du père, de la mère et/ou des responsables du foyer pendant l'année universitaire. Les conditions de prestation de cette couverture pour les étudiants non

LIGNE DE FINANCEMENT CEU-UCH/SANTANDER

L'Université CEU Cardenal Herrera dispose d'une ligne de crédit avec la Banque Santander pour que les étudiants puissent financer leurs études. Information détaillée sur www.uchceu.es (section Services-Bourses/Servicios-Becas, crédits, aides et primes).

ACTIVATION DES FORMATIONS

L'Université CEU Cardenal Herrera se réserve le droit de ne pas activer certaines formations offertes pour l'année 2020/2021. Dans ce cas, les étudiants seront informés suffisamment à l'avance et remboursés intégralement.

PROTECTION DES DONNÉES

Conformément aux dispositions de la loi 15/1999 sur la Protection des Données Personnelles, l'Université CEU Cardenal Herrera vous informe que vos données personnelles obtenues en remplissant ce formulaire seront incorporées dans les dossiers informatisés des étudiants de l'Université et de la Fondation San Pablo CEU. De plus, nous vous informons que la collecte et le traitement de ces données ont pour but de faciliter et rendre possible la gestion des processus administratifs, académiques, enseignants, et de services de communication aux Alumni, Futurs Étudiants, et Étudiants en cours. Vous devrez garantir la véracité et l'authenticité des données personnelles fournies et vous engager à les tenir à jour. Si vous le souhaitez, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'annulation et d'opposition prévus par la loi, en envoyant un e-mail à datos@uchceu.es communiquant votre droit d'accès, ou en écrivant au Secrétariat Général de à l'Université CEU Cardenal Herrera.

À PROPOS DE L'INTERPRÉTATION DE CE RÈGLEMENT

La Direction de l'Université CEU Cardenal Herrera est le seul organe compétent pour interpréter ce Règlement.